

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 12 FEVRIER 2009

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Membres présents : 14

Secrétaire de séance : Jean-Louis VIDAL (Pouvoir à Marcel MUGNIER-POLLET)

1- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DECEMBRE 2008

2- AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente du vote du budget 2009, il est nécessaire de payer les factures en section d'investissement. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

3- TRAVAUX 2009 : AMÉNAGEMENT D'UN PARKING STABILISE : Monsieur le Maire expose que lors de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2008, il avait été évoqué l'idée de réaliser l'aménagement d'un parking stabilisé pour la dépose des enfants par rapport à la future école. Ce parking serait également utile pour ce qui concerne l'aménagement de la future zone AU (située Champ Derrière) et il est d'autre part nécessaire que le chef-lieu dispose de places de stationnement supplémentaires. Vu la nécessité d'entreprendre ces travaux et l'estimation du projet qui s'élève à 33 660.00 € HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la consultation des entreprises et à la réalisation des travaux, et à présenter les dossiers de demande de subventions.

4- ADHÉSION CERTIFICATION FORESTIÈRE PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) : PEFC est un système européen de certification de la gestion durable des forêts. En faisant certifier les forêts, les propriétaires peuvent apposer le logo PEFC qui garantit au consommateur qu'il contribue à la gestion durable. Monsieur le Maire précise qu'en cas d'adhésion par la commune une cotisation est demandée, elle est de 18.93€ pour 5 ans soit 3.79€ par an. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'Association Rhône Alpes de Certification Forestière et accepter que cette adhésion soit rendue publique et de s'engager à respecter le cahier des charges du propriétaire foncier de la région Rhône Alpes. Il demande à L'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de son adhésion à PEFC et charge le maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

5 ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX 2009 : Monsieur le Maire expose que ce programme consiste à entretenir les renvois d'eaux et à aplanir les ornières de la piste des Cartils, il précise que ce travail est à faire à la pioche 1, 3 fois par an afin d'éviter que la piste se dégrade. Monsieur le Maire précise que ces travaux seront à faire par les employés communaux et que Monsieur FENIX prendra contact avec eux afin de leur montrer le travail à effectuer.

6- ADMR : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION : Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier de Mme Chantal BOCQUET, présidente de l'ADMR les Petites Ussets, sollicitant le Conseil Municipal pour le versement de subvention (*subvention annuelle de 1.47€ par habitant comprenant le montant du loyer et les frais de gestion et la participation aux salaires des secrétaires soit 0.87€ par habitant*) et la signature d'une nouvelle convention. Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention et précise qu'elle demeure en tout point inchangée (hormis l'adhésion des communes de Lovagny et Nonglard). Cette convention prendra effet à

compter de la signature et ce pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2011. Le Conseil Municipal, donne son accord pour que cette convention soit renouvelée.

6- **GESTION DU PERSONNEL – RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE** : Le Conseil Municipal prend acte du projet de délibération présenté au Conseil Municipal du 20 novembre 2008 et suite à l'avis favorable émis par le CTP il décide d'instituer le dispositif de taux de promotion de grade pour tous les cadres d'emploi de la collectivité et de fixer le ratio d'avancement de grade à 100%.

7- **TEMPÊTE DE KLAUS DU 24 JANVIER 2009 – AIDE EVENTUELLE AUX COMMUNES SINISTRÉES DES LANDES** : Une demande d'aide financière est sollicitée par l'Association des Maires de France. Le Conseil Municipal est favorable pour le versement d'une participation mais il désire cependant savoir comment va être réparti cet argent. Ce point sera représenté à l'ordre du jour d'une prochaine séance dès que l'on sera en possession des renseignements demandés.

8- **URBANISME** :

1 **CU d'information**: CU07425709X0001 : Vente concernant l'indivision NASS-DEFFAYET-DE MARCKEN DE MERKEN à Madame PORTAIS Marie-Pierre – Section B N° 282-283-294 et 496. Terrains situés en zone A du PLU.

9- **REPAS DES AÎNÉS** : Maly SBAFFO informe le Conseil que le repas des aînés aura lieu le 1^{er} mars 2008. Un point est fait sur l'organisation de cette journée. La remise des inscriptions se fait au secrétariat de Mairie, le repas a été commandé au traiteur Denis PETIT. L'ensemble du Conseil Municipal est invité à participer à la mise en place, au service, au rangement...

10- **COMMISSIONS CCFU** : Monsieur le Maire demande aux membres des différentes commissions intercommunales de faire le point sur leurs commissions (réunions, avancement des projets)...

11- **QUESTIONS DIVERSES** :

➤ **JEUX OLYMPIQUES 2018 – CANDIDATURE D'ANNECY** : Monsieur le Maire d'Annecy remercie la commune de Sallenôves pour son soutien à la candidature de la ville d'Annecy aux Jeux Olympiques d'hiver 2018.

➤ **TROC DE JOCE** : Une information est faite concernant la demande d'un particulier pour effectuer une activité ambulante de dépôt-vente de vêtements pour femmes et enfants. Cette personne voudrait exercer cette activité en utilisant un véhicule aménagé afin de pouvoir proposer ce service de proximité aux abords des écoles. Un accord verbal a été donné, il est précisé qu'il s'agit là d'offrir un nouveau service à la population locale.

➤ **PLAN DE RELANCE** : Quelques réformes récentes ont été prises dans le cadre du plan de relance portant notamment sur les mesures d'assouplissement du Code des Marchés Publics (le seuil minimal pour décider de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence est passé de 4 000 € à 20 000€HT, pour les marchés de travaux le seuil de 206 000 €HT est porté à 5 150 000 €HT) et sur la durée de validité des permis de construire, permis d'aménager, de démolir et les décisions de non-opposition à une déclaration préalable, dont la durée de validité a été portée à 3 ans au lieu de 2 habituellement.

➤ **FCTVA – VERSEMENT ANTICIPÉ** : Une information est faite concernant la possibilité d'obtenir le versement anticipé du Fond de Compensation de la TVA correspondant à l'année 2008 (d'ordinaire le FCTVA est versé pour l'année N-2). Pour cela, il faut s'engager avant le 15 avril 2009 et après autorisation de l'assemblée délibérante sur une progression des dépenses réelles de 2009 par rapport à la moyenne de nos dépenses réelles d'équipement soit 215 281 €. Cette dérogation au décalage de deux ans pour les attributions du FCTVA sera maintenue pour les collectivités ayant respecté leur engagement conventionnel. Monsieur le Maire précise que si la commune rentre dans le champ d'application de cette mesure, (vu les projets de travaux ça sera certainement le cas), ce point sera à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal qui portera sur le vote du budget.